

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e)		
Mme/M		
Né(e) le :/		
Nom de la personne à contacter en cas d'ul	rgence	
N° de téléphone de la personne à contacter	r en cas d'urgence :	
Roulage sur le Circuit de :	Le	
responsabilité, à mes risques et périls, rend ayants droits, à tous recours, à quelques tit organisateurs de PRO CLASS MOTORSPOR	s séances de roulage libre - d'entraînement – stage onçant ainsi irrévocablement pour moi-même, mo tres que ce soit, contre les propriétaires ou exploit TS, les équipes de secours ainsi que les assureurs ses contractuelles qui suivent et atteste être inform nmage ou d'accident.	n assureur et tous mes ants du site, les des personnes et sociétés
MOTORSPORTS, ainsi que celles émanant d	entes règles de sécurité et de comportement établi des responsables du circuit. Il doit avoir pleine et e specter les autres participants, se comporter avec	entière conscience des
attaché, une tenue entièrement en cuir ada	ir sa moto, il doit obligatoirement porter un casque aptée à la conduite sur piste (combinaison et gants faire demi-tour ou de descendre de la moto sur le l	s), des bottes et une dorsale.
casque, combinaison 1 pièce en cuir ou 2 p	en bon état et validés par les commissaires de pis pièces reliées par une attache, gants en cuir, bottes ale vendue avec certains blousons ou combinaiso	s de moto en cuir, protection
PRO CLASS MOTORSPORTS exclura sans re	emboursement tout pilote à l'équipement non con	forme.
en plastique ou en verre susceptibles de ca	t son équipement routier, il est impératif de mettre asser (glace de rétroviseur, phare, clignotant) et de sans remboursement toute moto dont l'état est es	rabattre ou d'enlever les
Réduction de bruit : réglementation FFM es votre moto se voit refuser l'accès piste.	et de 95 dB en statique soit 109 dB en dynamique. A	Aucun remboursement si
_	PORTS se réservent le droit d'exclure tous pilotes n rnée ou d'imposer au participant de changer de gr	
		PARAPHE

Le participant s'engage à ne pas circuler sur le site (piste et paddock) sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiant, ou d'un quelconque médicament qui pourrait être contre indiqué à la pratique 2 de la moto, à ne pas prêter son véhicule. Tout pilote qui ne respectera pas ses clauses en assumera entièrement les conséquences. Le participant est tenu de posséder une assurance responsabilité civile et personnelle.

Tous les dégâts éventuels (balises, piquets de clôture, grillage, éclairages extérieurs, dégradations des locaux ou autre espace utilisé etc...) seront facturés au participant, au tarif de remplacement ou de remise en état initial.

PRO CLASS MOTORSPORTS ne peut être tenue responsable des accidents dont pourraient être victimes les pilotes ou accompagnants tant au niveau corporel que matériel, des vols ou litiges qui surviendraient pendant la manifestation et le pilote s'engage à obtempérer à toute indication par signaux ou drapeaux. Le participant se reconnaît seul et unique responsable de la garde et de la conservation de son propre matériel et renonce à tout recours contre les organisateurs PRO CLASS MOTORSPORTS ou contre le propriétaire du circuit.

J'autorise PRO CLASS MOTORSPORTS à utiliser photos-vidéos pour tous supports publicitaires et réseaux sociaux. J'accepte que PRO CLASS MOTORSPORTS utilise mes données personnelles présentes sur ce document, afin de tenir à jour leur fichier client, recevoir des newsletters ou tout autre acte jugé utile par PRO CLASS MOTORSPORTS. Tout cela pendant la période nécessaire jugée par PRO CLASS MOTORSPORTS dans la limite des règles RGPD.

Pendant cette période nous mettons en place tout moyen apte à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Le participant certifie assister au briefing (réunion préparatoire) collectif de sécurité fait par l'organisateur.

Je certifie avoir lu et accepte toutes les conditions de ce document.

Fait à : _____

Le:/		
Signature précédée de la mei	ntion « lu et approuvé »	